



**M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu**

Avis public

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, greffière-trésorière et directrice générale, que le règlement #1-2024 adopté par la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu le 14 mai 2024, décrétant l'annexion du lot 5 130 969 situé sur le territoire de Saint-Mathieu-de-Beloeil, est entré en vigueur le 14 février 2026.

QUE ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 14 février 2026, tel qu'en fait foi l'avis publié le 14 février 2026 à la Gazette officielle du Québec (Partie1, 14 février 2026, 158^e année, no 7).

QUE la description du territoire visé par l'annexion est disponible au bureau municipal.

QUE l'annexion entre en vigueur le jour de la publication de l'avis d'approbation de la ministre à la Gazette officielle du Québec, soit le 14 février 2026.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, le 23 février de l'an deux mille vingt-six.

**Sylvie Burelle, g.m.a.
Greffière-trésorière et directrice générale**